

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES
Mardi 22 novembre 2022

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	11
- Nombre de votants :	12
- Convocation du Comité de Gestion le :	15/11/2022
- Convocation distribuée le :	15/11/2022
- Affichage du compte-rendu le :	02/12/2022

PRÉSENTS :

- M. LAURENT Pascal, MME POYDENOT Monika, M. SAPIRSTEIN Gilles, M. RIFF Matthieu, MME SCHINDLER Brigitte, membres désignés par le Conseil Municipal
- MME GARCIA VELERDAS Sonia, MME KLING Tatiana, MME BALHAZARD-LORRAIN Marie, MME SIMONAIRE Carole, MME HUGUET Charlotte, représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives: M LEPRIVEY Franck, directeur de l'école élémentaire Mouzimpré, MME LAURENT Sylviane, directrice de l'école Jacques Prévert, MME BERTOZZI Barbara, directrice de l'école d'application du centre, MME GAINEL Florence, directrice de l'école Delaunay, et MME BALLIET Manon, directrice de l'école Galilée

POUVOIRS :

M.LIESENFELT Alain à M. BREUILLE Michel

EXCUSÉS :

- M. QUESTE Loïc, représentant de l'Éducation Nationale,
- M. LIESENFELT Alain, Maire de Dommartemont,
- Mme DEMETZ Claire, Directrice Générale des Services

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,

Le Président



ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Accueil des nouveaux membres de la Caisse des Ecoles
- Classe de découverte 2023 :
 - dates et effectifs
 - Note de synthèse – attribution des séjours classe de découverte 2023
 - Note de synthèse – nouvelle grille tarifaire des familles pour la classe découverte
- Sécurité aux abords des écoles
- Proposition de participation à la Boucle Verte
- Projets d'écoles 2022/2023
- Informations :
 - Dates d'inscriptions scolaires et demandes de dérogations scolaires
 - Date visite de Saint-Nicolas dans les écoles maternelles
 - Mise en place d'un ENT ONE pour le service périscolaire

ÉCHANGES ET POINTS DIVERS

- Plan communal de sobriété énergétique
- Traitement des factures X PARAPH
- Convention La Main à la Pate

Ouverture de la séance à 17h35.

Monsieur Le Président souhaite remercier la présence de chacun et souhaite la bienvenue. Il propose un tour de table et indique les excusés et les pouvoirs. Il rappelle le rôle et le fonctionnement de la Caisse des Écoles.

M. Le Président donne la parole à MME POYDENOT Monika, Adjointe à l'Education, concernant le séjour au Lac du Der pour les enfants scolarisés en classe de CM2.

CLASSE DE DECOUVERTE 2023

En concertation avec les directeurs d'écoles et les enseignants, Monsieur Le Président de la Caisse des Écoles souhaite proposer aux élèves des classes de CM2 un séjour en classe de découverte pour l'année 2023.

Les séjours auront lieu au centre « Roger Govin » à Giffaumont (Lac du Der), organisés par la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle :

- du lundi 27 mars au vendredi 31 mars 2023 pour l'école d'application du centre
- du lundi 3 avril au vendredi 7 avril 2023 pour l'école de Mouzimpré

Le montant s'élève à 345 € TTC par enfant et 173 € par accompagnateur supplémentaire.

Fonction du nombre d'inscriptions, le montant des séjours est estimé entre 17.500 € et 45.000 € TTC.

Les présentes conventions fixent les engagements (nature, coût et annulation des séjours)

PROPOSITION

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver l'attribution des séjours susvisés à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et tous les actes contractuels afférents.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la Caisse des Écoles.

La note de synthèse concernant l'attribution du séjour de classe de découverte est validée par l'ensemble des membres.

MME POYDENOT continue avec la délibération du 22 novembre 2022 fixant la grille tarifaire des participations des familles aux classes de découverte 2023.

Suite à l'attribution d'une nouvelle consultation à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle, un barème doit être établi quant à la participation financière des familles des élèves de CM2 de l'école d'Application du Centre et de l'école élémentaire de Mouzimpré.

Le séjour 2023 aura lieu au :

Centre Roger Govin à Giffaumont Champaubert (51290)

Lac du Der

Du lundi 25 au vendredi 31 mars 2023 pour l'école d'application du centre

Du lundi 3 au vendredi 7 avril 2023 pour l'école de Mouzimpré

Ce barème comprend 10 tranches selon le quotient familial de la CAF sur la base d'un coût de séjour de :

- 299,00 € TTC, pour les enfants domiciliés à Essey-lès-Nancy et Dommartemont
- 318,00 € TTC, pour les enfants domiciliés à l'extérieur
- 173 € par accompagnateur supplémentaire.

Pour information : le tarif du séjour appliqué par la Ligue de l'Enseignement est de 345 € par enfant.

La commune prend en charge le coût du transport.

Vu la somme importante demandée aux familles, un paiement échelonné peut être mis en place pour ceux qui le désirent auprès du Trésor Public après réception de la facture.

Il est précisé que le quotient familial pris en compte est celui datant du mois de janvier 2023. Pour les familles n'ayant pas de quotient familial, il leur sera demandé de fournir l'avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021).

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Écoles d'accepter le barème 2023 portant sur la participation financière des familles aux classes de découvertes :

QF de la CAF	Essey/Dommartemont	Extérieur
0 à 200	67 €	86 €
201 à 400	93 €	112 €
401 à 600	119 €	137 €
601 à 800	145 €	163 €
801 à 1000	170 €	189 €
1001 à 1200	196 €	215 €
1201 à 1400	222 €	240 €
1401 à 1600	248 €	266 €
1601 à 1800	273 €	292 €
Sup à 1800	299 €	318 €

La note de synthèse concernant la participation des familles à la classe découverte 2023 a été validée par l'ensemble des membres.

SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES

M. BREUILLE souhaite faire un point sur la sécurité routière aux alentours des écoles suite à l'accident ayant eu lieu au passage piéton à proximité de l'école Delaunay. Les secteurs sensibles tels que Bérin et Mouzimpré seront aménagés pour la rentrée scolaire 2023/2024 avec la mise en place de barrières, feux, ralentisseurs et panneaux de limitation de vitesse permettant de réduire les risques. Ces aménagements sont en discussion avec la Métropole du Grand Nancy et feront l'objet de débats lors des prochaines réunions.

M. le Président envisage également une fermeture des rues concernées sur le secteur de Mouzimpré, en concertation avec les parents d'élèves et les écoles, qui sera effective elle aussi

pour la rentrée de septembre. Cela ne peut pas être mis en place dès à présent car un aménagement d'aire de stationnement aux alentours serait nécessaire pour ne pas nuire à l'accessibilité de l'école.

M. RIFF demande si cette fermeture sera définitive, M. le Président répond que cette fermeture aura probablement lieu sur les temps d'accueil scolaire (matin et soir) avec l'aide d'un agent pour la mise en place d'une barrière sur les temps indiqués.

M. le Président donne la parole à M. LAURENT concernant l'initiative des parents d'élèves et des enfants du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes de création de panneaux personnalisés. Cette démarche s'ancre dans la volonté de sensibilisation à la sécurité piétonne avec la présence de personnages vecteurs d'un message de prévoyance et liés à leur environnement – par exemple, les panneaux aux alentours du collège représenteront des adolescents, tandis que ceux aux alentours des écoles maternelles représenteront de jeunes enfants. En effet, ceux-ci permettront d'attirer l'attention des automobiliste grâce à des couleurs vives et des messages percutants.

M. LAURENT invite à la constitution d'un collectif composé d'élus, directeurs d'écoles, parents d'élèves, enseignants et élèves afin de proposer différents messages, qui pourront être changer régulièrement. Ce projet est actuellement en cours et des propositions doivent être réalisées auprès de la Sécurité Routière avant la fin d'année 2022.

M. LAURENT invite les personnes intéressées par le projet à le contacter par mail afin d'échanger sur le sujet.





M. LEPRIVEY questionne M. LAURENT sur les problèmes de visibilité sur les trottoirs et sur le format de ces futurs personnages. M. LAURENT précise que ces personnages ne seront pas « pleins » car cela peut constituer des dangers de visualisation et des accidents. Il est plutôt envisagé un accrochage en hauteur (sur les lampadaires, panneaux d'affichages, au sol) permettant de ne pas saturer l'espace sur les trottoirs et garantir la sécurité des enfants.

Mme BALTHAZARD-LORRAIN demande si un agent sera employé prochainement pour faire la circulation à Mouzimpré. M. le Président répond que l'administration est actuellement en recherche de candidats et invite les membres de l'assemblée à communiquer l'information autour d'eux.

M. le Président précise que la rue Roland Garros sera totalement repensée avec la Métropole et la Sécurité Routière pour permettre une circulation apaisée. Pour le moment, le dispositif qui sera mis en place sera une solution d'urgence en attendant la fermeture de la rue concernée.

LA BOUCLE VERTE

M. le Président donne à nouveau la parole à M. LAURENT concernant la participation de la Ville d'Essey-lès-Nancy au projet de la « Boucle Verte ».

Ce projet est une initiative des quatre communes du secteur comprenant Saulxures-lès-Nancy, Seichamps, Pulnoy et Essey-lès-Nancy. La Boucle Verte a pour but de réaliser des randonnées de tout type (pédestre, cyclo ou roller) pour découvrir les communes à travers le patrimoine environnemental et permettre la mise en place d'actions culturelles. La prochaine sortie aura normalement lieu la matinée du dimanche 11 juin, cette date reste à confirmer.

Le comité de pilotage a eu l'idée d'impliquer les écoles en les invitant à participer au projet « Recycler, tout un art ». M. LAURENT propose aux directeurs d'écoles de former des groupes, probablement par classe, et de réfléchir collectivement à des œuvres d'art réalisées à partir de matériaux recyclés. Celles-ci seront disséminées sur l'ensemble du parcours de randonnée pour valoriser les créations des enfants.

M. LAURENT invite à nouveau les directeurs d'écoles, enseignants, membres du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes et personnels de l'accueil périscolaire à lui faire un retour par mail pour échanger sur ce projet.

PROJETS D'ECOLE 2022/2023

M. le Président donne à présent la parole aux directrices et directeur d'écoles pour exposer les différents projets qui verront le jour en 2023 :

- Ecole Jacques Prévert :

MME LAURENT indique que l'école a monté un projet auprès de l'éducation Nationale sous le nom de « Prévert, de la poésie au Street'Art », qui consiste en une transformation du brise-vue et de la grille de portail de l'école, face à la cour et face à la rue, permettant à tout le monde d'en profiter. Les enfants auront la possibilité de participer à ce projet en réalisant diverses créations artistiques sur le thème de Jacques Prévert. Ce projet est en attente de financement et sera étudié lors de la réunion budgétaire du 29 novembre 2022 de l'IEN.

- Ecole d'Application du Centre :

MME BERTOZZI précise que leur projet d'école portera sur le jardinage. Ce projet a fait l'objet d'échanges avec MME POYDENOT et M. VOGIN concernant les possibles aménagements de la cour du bâtiment F où la terre est dès à présent exploitable. L'objectif est de retravailler cette terre dans des bacs afin d'y réaliser diverses plantations.

MME BERTOZZI fait suite à une proposition de MME POYDENOT lors du dernier Conseil d'École à propos de l'utilisation des jardins retravaillés par les membres du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes au Haut-Chateau. Celle-ci précise que les classes y vont régulièrement pour faire cours en extérieur, c'est pourquoi il serait intéressant de pouvoir y réaliser quelques plantations.

MME LAURENT indique que la parcelle de jardin est utilisée par l'école Jacques Prévert depuis un an et que ce projet continuera sur cette année scolaire.

- Ecole élémentaire de Mouzimpré :

M. LEPRIVEY précise que l'école est confrontée à un turn-over de l'équipe enseignante et que le projet principal sera l'intégration de l'équipe pour maintenir un esprit de cohésion. Pour le moment, le projet d'école est en cours de rédaction et sera construit par plusieurs mini-projets, notamment autour de l'éducation civique : climat scolaire et la lutte contre le harcèlement, la sécurité aux abords des écoles. Les mini-projets concerneront également l'écologie avec « To good to go » afin de sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire ; des projets jardin à poursuivre et à améliorer. Au niveau culturel, l'école souhaite maintenir un cycle de visionnage de trois films par an et voudrait s'inscrire et participer activement au programme Essey Chantant. M. LEPRIVEY annonce également sa volonté de participation au projet de la Boucle Verte et précise qu'un projet sportif est en cours de discussion avec M. BOYARD.

- Ecole Sonia Delaunay :

MME GAINEL explique qu'elle aussi est confrontée à un turn-over dans l'école Delaunay, qui est d'autant plus compliqué car ses deux collègues ont des contrats à temps partiel ce qui limite beaucoup leurs échanges car leur seul jour de présence commune est le mardi.

Concernant les projets de l'école, MME GAINEL souhaite organiser des sorties cinéma et mettre en place un spectacle de fin d'année. L'école a également commencé une plantation de bulbes qui verront le jour au printemps.

- Ecole Galilée :

MME BALLIET est également impactée par un turn-over important dans l'école Galilée. Elle rejoint MME GAINEL sur la mise en place de petits projets avec notamment des spectacles permettant de rencontrer les parents aux périodes de Noël et de fin d'année scolaire. Il est également envisagé de réaliser des sorties à la bibliothèque avec les enfants et de réaliser des ateliers de jardinage dans des pots.

MME BALLIET interroge aussi M. le Président sur la mise en place de barrières provisoires situées devant l'entrée de l'école Galilée pour savoir si celles-ci seront un jour définitive. M. le Président répond que des travaux d'aménagements sont en cours pour permettre aux pompiers d'accéder facilement à l'intérieur de l'école puisque cette barrière provisoire se trouve sur ce même accès.

INFORMATIONS

DATES D'INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET DEMANDES DE DEROGATIONS SCOLAIRES

M. le Président donne la parole à MME LANZONI concernant les inscriptions scolaires.

MME LANZONI précise que les inscriptions scolaires débuteront le **lundi 16 janvier** et se termineront le **vendredi 3 février 2023** au Pôle Jeunesse pour les Petites Sections, le passage au CP et les nouveaux habitants). Les dossiers d'inscription pour l'école élémentaire seront transmis aux élèves de Grande Section par l'intermédiaire des écoles.

Les demandes de dérogations scolaires hors secteur (changement d'école sur la Ville) auront lieu du **lundi 6 mars au vendredi 24 mars 2023**, et les dérogations hors commune (changement d'école dans une autre commune) du **lundi 3 avril au vendredi 14 avril 2023**.

Les dérogations sont ensuite validées lors d'une commission entre l' élu et les directeurs d'école en fonction des effectifs dans les écoles. Les parents seront informés de la décision de la commission à partir de mi-mai 2023.

Les inscriptions d'accueil périscolaire, restauration scolaire et accueil de loisirs pour la rentrée de septembre 2023/2024 se feront du **lundi 12 juin au jeudi 13 juillet 2023**. M. le Président souhaite que les directrices d'écoles transmettent le message dans leur école et sensibilisent les parents au fait que les inscriptions se renouvellent chaque année au Pôle Jeunesse avant la rentrée scolaire aux dates indiquées.

MME BALTHAZARD-LORRAIN interroge MME LANZONI sur la transmission des documents qui pourraient être réutilisés lors des inscriptions pour une raison pratique et écologique. MME LANZONI répond que la question a déjà été traitée par le Pôle Jeunesse mais notre matériel informatique ne nous permet pas de stocker un nombre aussi important de dossiers. De plus, les documents que nous demandons chaque année ont une durée de validité, notamment les attestations d'assurance, justificatifs de domicile et Quotients Familiaux.

VISITE DE SAINT-NICOLAS

MME LANZONI continue sur la visite de Saint-Nicolas dans les écoles maternelles qui aura lieu le **mardi 6 décembre 2022**, selon le planning suivant :

- **08h30** : école maternelle Galilée
- **09h15** : école maternelle Sonia Delaunay
- **10h45** : école maternelle Jacques Prévert

MISE EN PLACE D'UN ENT ONE POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE

M. LAURENT prend la parole sur la mise en place de l'Espace Numérique de Travail « One » pour les agents du Pôle Jeunesse, et plus particulièrement pour le personnel de l'accueil périscolaire. Cela permettra aux animateurs de transmettre des informations aux parents par cet intermédiaire qu'ils utilisent régulièrement. Cet outil a d'ores et déjà été utilisé par M. GONCALVES pour la mise en place d'une activité vélo qui aura lieu prochainement et par M. CHAOUAT pour le lâché de ballon pour l'UNICEF.

M. LEPRIVEY et MME GAINEL demande au service du Pôle Jeunesse d'ajouter les directeurs d'école et les enseignants aux informations transmises aux parents afin de permettre une communication efficace entre les deux entités et avoir le même degré d'information.

MME GAINEL interroge également M. le Président sur une possible assistance numérique pour les parents qui ont des difficultés à utiliser l'outil numérique One.

MME BALHAZARD-LORRAIN répond qu'un groupe de parents s'était proposé l'an passé pour aider les parents qui ne parviennent pas à utiliser l'outil, mais qu'il n'avait jamais été sollicité par les familles.

M. LAURENT rappelle que M. BRADEL, conseiller numérique de la Mairie d'Essey-lès-Nancy, est disponible pour venir en aide aux familles et est formé sur l'outil One pour répondre à leurs besoins.

MME BERTOZZI en profite pour indiquer qu'un bâtiment de l'Ecole d'Application du Centre ne dispose toujours pas d'accès en WIFI ce qui empêche les enseignants d'utiliser des outils d'éducation numérique comme des logiciels de lecture.

ECHANGES ET POINTS DIVERS

PLAN COMMUNAL DE SOBRIETE ENERGETIQUE

M. le Président souhaite faire un point rapide sur le Plan communal de sobriété énergétique fortement conseillé par le gouvernement au niveau de la consommation de chauffage. Les écoles sont chauffées à dix-neuf degrés Celsius tandis que les écoles maternelles sont chauffées à vingt degrés Celsius maximum.

L'augmentation de la consommation d'énergie atteindra tout de même 143% malgré cette mesure de sobriété énergétique. Le montant annuel global en 2019 était aux environs de 200 000 €, cette même consommation coûtera à la collectivité en 2023 entre 600 à 700 000 € de budget. Différentes mesures ont été mises en place pour lutter contre cette augmentation comme le transfert des bureaux en Mairie et les réductions d'éclairage publique sur les hauteurs de la Ville.

TRAITEMENT DES FACTURES X PARAPH

M. le Président donne la parole à MME LANZONI qui souhaite faire un point pour les nouveaux

directeurs sur le traitement des factures sur X PARAPH. Le gestionnaire de crédits et directeur d'Écoles disposeront d'un délai de 7 jours calendaires à compter de la réception de la pièce de paiement pour décider de sa prise en charge, de son recyclage ou de son rejet.

Les éventuels intérêts moratoires et indemnités pour frais de recouvrement issus d'un retard de prise en charge, d'un rejet de mandat pour prise en charge irrégulière d'une pièce de paiement ou d'un rejet ou recyclage abusif par le gestionnaire de crédits s'imputeront sur les crédits disponibles de son enveloppe budgétaire.

MME GAINEL, MME LAURENT et MME BERTOZZI ont soulevé un problème de réception de notifications, qui ne leur préviendrait pas lorsqu'une nouvelle facture apparaît. MME LANZONI et M. le Président leur indiquent que ce problème sera transmis à notre gestionnaire informatique M. MARENZONI.

CONVENTION LA MAIN A LA PATE



MME POYDENOT souhaiterait évoquer la convention avec la Main à la Pate : elle indique avoir été informé lors de conseil d'école de la participation de classes des 2 écoles élémentaires. La Mairie n'a pas été informée en amont. Or, la convention avec l'INSPEE n'a pas été renouvelée. Elle informe que 2 classes par année scolaire peuvent y participer pour un montant de 377€ par classe. Mme LANZONI a réclamé la convention à la Main de Pate, qui ne peut être passée aujourd'hui car elle comporte des erreurs.

Elle précise que c'est la Main à la Pate qui a contacté directement les enseignants afin de leur proposer des ateliers selon Mme MARTIN de l'école de Mouzimpré.

Mme POYDENOT souhaite contacter l'organisme afin de revoir le fonctionnement.

M LEPRIVEY indique que le fonctionnement de la Main à la Pate à changer et que dès qu'une commune accepte pour une année, cela est considéré comme acquis. La participation des écoles est presque imposée et ainsi que la classe, le thème. Les ateliers sont très bien mais leur fonctionnement est étrange.

Une rencontre va être proposée avec la Main à la Pate.

M Le Président répond à 2 questions de parents d'élèves de l'école du centre :

- Les parents d'élèves sont surpris qu'une antenne 5G soit installée sur les bâtiments près de l'école du centre. M BREUILLE précise que l'installation est faite par les bailleurs (très lucratif pour eux). Le Maire n'a aucun mot à dire sur ces installations. Pour contrer, il faudrait trouver une faille sur le plan de l'urbanisme, chose très compliquée. Il précise que, maintenant, il n'y a plus aucun risque, cela n'est plus interdit auprès des écoles.

S'il y a des inquiétudes de parents, il est possible de demander au bailleur de faire des mesures au niveau des écoles.

- M BREUILLE informe l'assemblée que les tarifs de restauration scolaire ne seront pas augmentés en 2023 malgré l'augmentation des prestataires (1^{er} septembre 2022 augmentation de 3 % et à compter de fin décembre 10%).

Il précise que toutefois il y aura une petite augmentation de la participation des familles à la classe de découverte, au périscolaire : 3 à 5 % au lieu de 7 %

Il est demandé également à chacun de revoir à la baisse les budgets pour 2023 (écoles, associations, etc).

M LAURENT informe qu'un courrier a été envoyé aux directeurs d'école les sollicitant à réfléchir sur la somme allouée aux écoles.

Fin de séance à 19h00.

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,


Le Président

